

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 51 + 7 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. ETTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. R. SCHMITT - Pouvoir à M. A. DANNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mmes F. BOURJAT, C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°2 : Signature avec le CAUE du Bas-Rhin d'une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'un local d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires à Wimmenau

Rapporteur : Laurence JOST-LIENHARD

Vu l'article 7 de la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu l'article 2 de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer avec le C.A.U.E. du Bas-Rhin une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'un local d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires à entreprendre à Wimmenau.

* **d'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président